



## COMMUNE DE SEIGNOSSE

### MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SEIGNOSSE

Par arrêté du Maire de Seignosse en date du 9 décembre 2019, il sera procédé à une enquête publique concernant la révision du Zonage de l'Assainissement des eaux usées et pluviales de la commune de Seignosse, pour une durée de 31 jours à compter du 6 janvier 2020, soit du **lundi 6 janvier 2020 au mercredi 5 février 2020** (à la fermeture de la mairie).

Madame GUCHAN-DORLANNE Anne a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, par ordonnance du 12 novembre 2019.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la mairie de Seignosse, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sous format numérique à la mairie de Seignosse où un poste informatique sera mis à disposition.

Toute personne physique ou morale pourra également solliciter, sur demande et à ses frais, auprès de la mairie de Seignosse (Service urbanisme, 1998 avenue Charles de Gaulle, BP 31, 40510 Seignosse, urbanisme-environnement@seignosse.fr), la communication du dossier d'enquête publique. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la Commune de Seignosse : [www.seignosse.fr](http://www.seignosse.fr)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête disponible en mairie. Le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Seignosse, 1998 avenue Charles de Gaulle, BP 31, 40510 Seignosse, ou par email : [enquete.publique@seignosse.fr](mailto:enquete.publique@seignosse.fr). Les observations ainsi transmises seront versées au registre ouvert pour l'enquête publique.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Seignosse les jours suivants : **Lundi 6 janvier 2020 de 9 h à 12 h - Vendredi 17 janvier 2020 de 14 h à 17 h - Mercredi 5 février 2020 de 14 h à 17 h.**

A l'expiration du délai d'enquête le registre sera clos et signé par Mme la Commissaire Enquêteur, qui transmettra l'ensemble avec son rapport et ses conclusions à M. le Maire de Seignosse dans les 30 jours à compter de la clôture d'enquête. Une copie du rapport sera transmise à M. le Préfet des Landes et à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Pau par M. le Maire de Seignosse. Le rapport du Commissaire Enquêteur sera tenu à disposition du public en mairie pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, et sous réserve des conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur, la révision du Zonage de l'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Seignosse pourra être soumise à approbation par délibération du Conseil Municipal.

20400016-0



## PRÉFECTURE DES LANDES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

au titre du Code de l'environnement et au titre du Code de la santé publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et d'instauration des périmètres de protection concernant le forage de Mounloun (code BSS002CRRZ) et portant sur la demande d'autorisation environnementale concernant le prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et de Mounloun Commune de Lit-et-Mixe

Par arrêté du 24 décembre 2019 une enquête publique unique portant sur le projet susvisé d'une durée de 31 jours est prescrite du **28 janvier au 27 février 2020**.

Au terme de la procédure, le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de déclaration d'utilité publique de dérivation d'une partie des eaux souterraines et d'instauration des périmètres de protection, et d'autorisation de prélèvement d'eau souterraine et d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine, après avoir recueilli l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le Commissaire Enquêteur est Monsieur Claude LABAOU ; en cas d'empêchement, un Commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-relatives-aux-operations-r600.html>. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au Commissaire Enquêteur à l'adresse électronique suivante : [pref-aménagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-aménagement@landes.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique.

- Sur support papier, à la mairie de Lit-et-Mixe située 93 rue de l'Hôtel de ville, aux jours et heures d'accueil du public, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la Commissaire Enquêteur.

- Sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Lit-et-Mixe.

Le dossier d'enquête publique comprend une note de synthèse établie par l'Agence Régionale de Santé, une demande de mise en place de périmètres de protection autour du forage de Mounloun, une demande d'autorisation environnementale concernant le prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et de Mounloun et un projet d'arrêté préfectoral.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Lit-et-Mixe, à l'attention du Commissaire Enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Lit-et-Mixe : **mardi 28 janvier 2020 de 9 h à 12 h - vendredi 14 février 2020 de 13 h 30 à 16 h 30 - jeudi 27 février 2020 de 13 h 30 à 16 h 30.**

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Lit-et-Mixe, en Préfecture et sur le site internet de la Préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Christophe LEBERT, Directeur des services techniques de la mairie, rue de l'hôtel de ville à Lit-et-Mixe ; tél : 05 58 42 83 10.

Mont-de-Marsan, le 24 décembre 2019,

Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général, Loïc GROSSE

20400018-0



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX

1526 avenue de Barrère - 40390 Saint-Martin-de-Seignanx

Tél : 05 59 56 61 61

**Objet du marché : Marché de travaux pour la construction d'un bâtiment à usage d'immobilier d'entreprise situé sur la ZAE de Souspesse à Saint-Martin-de-Seignanx.**

**Mode de passation :** procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

**Retrait du dossier :** les documents et informations sont accessibles à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org/>

**Date limite de réception des offres : le 30 janvier 2020 à 12h.**

**Modalités de remise des offres :** les offres doivent être transmises par voie électronique sur le site <https://marchespublics.landespublic.org/>

**Détails des lots :**

**Lot 01 :** Terrassements - VRD - Réseaux humides - Réseaux secs

**Lot 02 :** Fondations - Gros-œuvre - Dallages

**Lot 03 :** Charpente - Bardage - Serrurerie

**Lot 04 :** Couverture - Etanchéité

**Lot 05 :** Menuiseries extérieures aluminium - Fermetures

**Lot 06 :** Electricité CFO CFA - Détection incendie - Sécurité

**Lot 07 :** Plomberie - Sanitaires

**Lot 08 :** Chauffage - Ventilation - Climatisation

**Lot 09 :** Plâtrerie - Faux-plafonds

**Lot 10 :** Menuiseries intérieures

**Lot 11 :** Carrelages - Faïences

**Lot 12 :** Peinture - Nettoyage

**Lot 13 :** Portails - clôtures - Espaces verts

**Critères de jugement des offres :** Valeur financière : 60 % - Valeur technique : 40 %

**Durée du marché :** De la notification à la fin de la garantie de parfait achèvement.

**Durée de validité des offres :** 120 jours.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Pau  
50 Cours Lyautey 64000 Pau  
20400022-0

## CONSTITUTIONS

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes sous seing privé en date du 7 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JATA**

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : Résidence des Remparts, 14 promenade des Remparts 40100 Dax

Objet : acquisition de tous terrains, l'acquisition ou l'édification, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation ou la location de tous immeubles bâtis tant en France qu'à l'étranger.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérants : M. Armand JEAN demeurant 1 rue Marie Fargues 40100 Dax, M. Thomas ARMAND, demeurant résidence des Remparts, 14 promenade des Remparts 40100 Dax

Transmission des parts : entre associés toute cession de parts.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Thomas ARMAND  
20AL00075

Par ASSP du 02/01/2020, il a été constitué une SAS dénommée **RASO-LEGENDRE IMMOBILIER**. Siège social : 4101 route de la Midouze 40400 Carcarès-Sainte-Croix. Capital : 1.000 €. Objet : La société a pour objet les transactions sur immeubles et fonds de commerce, la négociation immobilière et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué. Président : M. Jean-François RASO-LEGENDRE, 4101 route de la Midouze 40400 Carcarès-Sainte-Croix. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Dax.

20AL00017



S. DEKENS - T.J.S.O.  
Cabinet d'Avocat  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 8 janvier 2020 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **NABOA begins**

Capital : 2.000 €

Siège social : 1 rue Léon des Landes 40000 Mont-de-Marsan

Objet : Négocier de tout bien meuble et notamment de produits alimentaires et non alimentaires, de produits à base de chocolats, cafés, Salons de thé, Pâtisseries, confiseries, glaciers. Toute prestation de formation de toutes activités et de formation en lien avec l'activité.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur William MARTIN demeurant 631 route du Crum 40190 Saint-Cricq-Villeneuve

Directeur général : Monsieur David DAUDIGNON demeurant à Laglorieuse (40090), 290 route de Pujô

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence  
20AL00081

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM